

Indigita introduit un cours d'apprentissage en ligne sur la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD)

Genève, le 8 mai 2023 - **La société suisse de regtech Indigita SA a lancé un cours d'apprentissage en ligne sur la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD), qui entrera en vigueur le 1er septembre 2023. La formation en ligne est conçue pour éduquer les professionnels de la finance sur le nouveau cadre suisse pour la protection des données, et explique les définitions et concepts de base, ainsi que la position de la FINMA sur le sujet. Le cours couvre également les nouveaux droits des personnes concernées et les sanctions possibles en cas de violation de la loi ou de l'ordonnance. La formation est reconnue par l'Association suisse pour la qualité (SAQ).**

La protection des données est devenue un sujet de plus en plus important ces dernières années. En raison des problèmes de responsabilité, le traitement de l'information représente une question clé, non seulement pour les grandes institutions, mais aussi pour les petites entreprises. Les exigences strictes d'aujourd'hui font qu'il est crucial pour les organisations et leur personnel d'avoir une compréhension globale et intégrée de la protection des données, qui englobe non seulement les aspects juridiques, mais aussi la gestion de l'information et les facteurs technologiques.

Le nouveau cours e-Learning d'Indigita sur la protection des données commence par un bref aperçu des dernières circulaires et ordonnances de la FINMA, avant d'expliquer le rôle du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), qui représente l'autorité de surveillance suisse chargée de conseiller, d'éduquer et d'assurer la protection des données personnelles en Suisse. La formation se poursuit en abordant la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD), qui concerne toutes les entités juridiques qui traitent des données personnelles en Suisse, ainsi que les entreprises étrangères qui traitent des données de personnes domiciliées en Suisse. Les participants apprennent les nouvelles mesures que les entreprises doivent mettre en œuvre d'ici le 1er septembre 2023, et l'impact potentiel que ces nouvelles mesures auront sur les organisations, telles que les banques.

La formation explique la nouvelle terminologie introduite par la nLPD, y compris les rôles du responsable du traitement des données, du sous-traitant des données et du délégué à la protection des données. Les participants apprennent les principales tâches et responsabilités que ces rôles impliquent. Le cours souligne également les principales différences entre la nLPD et le RGPD, avant de se terminer par la présentation de plusieurs cas d'entreprise qui nécessitent l'application de la nLPD et de l'ordonnance correspondante.

La formation dure environ 60 minutes et se termine par une évaluation finale qui confirme les progrès réalisés par les participants. La formation en ligne est disponible dans le cadre d'un abonnement d'entreprise ou peut être achetée par des particuliers directement dans le e-Shop d'Indigita.

Pour plus d'informations sur l'apprentissage en ligne d'Indigita : <https://www.indigita.ch/e-learning>

À propos d'Indigita SA

Indigita SA est une société suisse regtech basée à Genève qui fournit une suite d'outils numériques afin d'aider les institutions financières et leurs employés à mener des activités transfrontalières de manière sûre et conforme. En combinant les connaissances réglementaires de pointe de son principal actionnaire, BRP Bizzozero & Partners SA, et des solutions numériques innovantes, Indigita SA offre aux banques et aux gestionnaires indépendants l'accès à une base de données complète et à jour de règles transfrontalières couvrant plus de 190 pays.

www.indigita.ch

Contact presse

Elena Liotto

Head of Marketing & Communications

+41 78 763 48 70

elena.liotto@indigita.ch